



P i v o

N°70 ♦ Avril 2012

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge



ÉDITORIAL

Quel que soit le résultat des élections à venir, il y aura des changements et de la continuité, des affirmations et des contradictions.

1°) Une loi du 20 mars 2012 impose aux communes de donner +30% de droits à construire, au moment même où nous devons écrire 300 pages de textes pour détailler notre projet de Plan Local d'Urbanisme et justifier chaque clause !

À quoi nos 18 mois de travail et de concertation pour aboutir à un équilibre satisfaisant auront-ils servi ?

Pour ces +30%, il faut lancer une consultation allégée. Mais si notre projet de PLU est largement consensuel, ces +30% devront être refusés car ils bouleverseraient notre habitat. Au surplus, ce sont plutôt la lenteur des procédures et l'inflation des règlements et normes qui gênent la construction que les limites de surface constructibles.

2°) Le Conseil général, comme le Conseil régional, veut conditionner les aides aux communes à une batterie étendue de critères de toute nature, tels : respect de l'accessibilité des bâtiments publics aux PMR (comment mesurer ?), taux de logements sociaux, respect de la parité, etc. Dans l'immédiat toutes les instructions de nos demandes traînent.

Il est vrai que l'État a aussi pris l'habitude de calculer les dotations aux communes selon des paramètres plus ou moins objectifs et arbitraires.

Dans le même temps, tous affirment garantir la libre administration des communes, ce qui paraît pour le moins contradictoire.

Au final, je ne peux que constater instabilité et incertitudes sur nos ressources, ce dont tous les habitants pâtissent.

3°) Face à cette situation, **notre stratégie reste la plus efficace, à savoir une gestion optimisée de tous les instants.** C'est ce qui nous permet de maintenir un faible niveau de dettes, de constituer un autofinancement dans la perspective de nos futurs grands chantiers, et de ne pas augmenter le taux des impôts locaux cette année. Il vaut mieux être prudent, car ce qui est sûr, c'est que nos moyens ne vont pas augmenter soudainement comme par enchantement.

Et ce dont nous sommes fiers, c'est de la qualité de nos écoles, de la multitude d'activités qui se pratiquent dans les associations, de l'entretien de notre patrimoine, etc.

La qualité de vie s'évalue à la variété et à la qualité des services rendus par sa collectivité et non par un volume de dépenses publiques dont la croissance suffirait à justifier l'utilité, ni par le respect tatillon d'une batterie de critères, nécessairement aussi imparfaits qu'incomplets. En tant que commune, nous demandons à être jugés par les habitants, cela s'appelle une élection, et non par d'autres collectivités voulant jouer les grandes sœurs, ni par l'État.

Avec mon dévouement,
François CHOLLEY, votre maire

URBANISME

Le point sur les projets de logements sociaux : enfin cela se débloque !

Après plusieurs mois, voire plusieurs années, de démarches, négociations, tergiversations de la part de nos différents partenaires, au moins trois des quatre projets de création de logements sont en passe de se débloquer. Notre ténacité aura donc payé ! Fidèles à notre souhait de conserver à Villemoisson un environnement, toujours dépeint comme agréable, nous continuerons à saisir les opportunités qui permettront, certes, de réaliser le quota de logements sociaux que la loi SRU nous impose, sans pour autant céder aux pressions ni sacrifier notre urbanisme plat et aéré.



Ex clinique St-Laurent

Le promoteur a signé une promesse de vente en septembre dernier avec le propriétaire, l'EPS Barthélémy Durand. Il a soumis un projet à la commune pour une opération mixte de logements sociaux (60) et privés (40), dans le respect du nouveau PLU.

Suite page 2

À retrouver dans ce numéro...



p. 6

JEUNESSE
Le club ados



p. 10

SOLIDARITÉ
Le RSA



p. 12

ANIMATION
Sortir à Villemoisson

Logements sociaux (suite)

86-88 route de Corbeil (ancienne station ESSO)

Le maire a rencontré les représentants d'EXXON. Un achat à l'amiable est engagé. Le terrain a été dépollué et vérifié. Toutes les normes sont respectées. Le projet de création d'une vingtaine de logements sociaux associés éventuellement à du commerce est à l'étude par un bailleur social.

14 route de Longpont

Après un rendez-vous infructueux avec les représentants de la propriétaire au cours duquel la ville a proposé l'achat de la parcelle, le maire a lancé la procédure d'expropriation. La propriétaire a alors fait connaître, par l'intermédiaire de son avocat, son accord pour vendre le terrain au prix des Domaines, comme proposé initialement par la ville. Un projet de 23 logements est à l'étude avec un office HLM.

Aide pour la rénovation thermique des logements

Le département de l'Essonne s'est prononcé en faveur du « Plan habiter mieux » créé fin 2010 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement permettant aux propriétaires occupants aux revenus modestes de solliciter une aide pour la réalisation de travaux de rénovation thermique améliorant d'au moins 25% les performances de leur habitat.

L'aide s'élève à 2 100 € : 1 100 € versés par l'Etat (aide forfaitaire de solidarité écologique), majorée à hauteur de 500 € au titre du fonds d'aide à la rénovation thermique, complétée par une aide départementale de 500 €.



Renseignements :
<http://www.anah.fr/habitermieux.html>

Déclaration des puits de forage à usage domestique : dans votre intérêt



Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation, pour toute utilisation ou réalisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique (prélèvement aux fins de consommation d'une famille ou inférieur ou égal à 1000m³/an), que le propriétaire ou l'utilisateur de l'ouvrage le déclare, ou déclare son projet à la mairie de la commune d'implantation de l'ouvrage. Celle-ci

accuse réception, enregistre et conserve cette déclaration qui doit permettre aux services de l'ARS (Agence Régionale de Santé), lorsqu'ils ont connaissance d'une pollution de la nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, de prévenir les utilisateurs de puits privés concernés.

le marché...

Merci d'avoir joué le jeu : on continue !

Vous avez été nombreux à réagir à l'article du précédent PIVO « marché à Villemoisson sur Orge : continuer ou jeter l'éponge » et vous avez été également nombreux à répondre présents aux deux animations de mars : « fête de la tulipe et samedi gras » du 10 mars et « marché et fête des vins » du 24 mars. Merci à vous car comme nous le disions, sans vous on ne pourrait pas continuer.

Au menu du 10 mars : de très bonnes crêpes confectionnées avec art par Monique CHÉNIEUX, ancien maire adjoint de Villemoisson, qui nous régale toujours, et servies grâce aux bénévoles de VEF qui sont venus, eux aussi, à notre secours !



Mais aussi de très belles tulipes offertes à chaque client pour annoncer le printemps et fleurir nos intérieurs.

Le 24 mars, c'est la fête des vins qui est venue nous rendre visite sur le marché avec des entrées gratuites à la fête des vins offertes par VEF et un concert par le Big Band venu de Bad Schwartau qui a

animé le marché pour le plus grand plaisir des clients et des commerçants !

Enfin, le 7 avril, Pâques et sa chasse aux œufs se faisait aussi sur le marché ! Des crêpes, des animaux de la ferme, des poneys... mais aussi des macarons, des ateliers de bricolage pour les enfants, du foie gras... Plaisir des papilles et des yeux...

BÂTIMENTS

Mairie



◀ L'amélioration des conditions de travail est un souci permanent de la municipalité. Ainsi, la deuxième phase de la rénovation intérieure de la mairie est terminée. L'ensemble des bureaux du personnel de l'aile ouest a été rénové : moquette murale remplacée par de la peinture, moquette au sol remplacée par de la dalle plastique beaucoup plus hygiénique et plus facile à nettoyer.



◀ La salle de commissions, au 1^{er} étage, et la salle de réunion/ réception au rez-de-chaussée ont elles aussi été entièrement refaites.



Manoir du Vieux Logis

Mise en sécurité par un grillage de la terrasse se situant au-dessus des toilettes du rez-de-chaussée et remplacement du grillage en bois par des claustras plus solides, en mitoyenneté. Mais aucun public ne devrait s'y rendre, pourtant...

ESPACES VERTS

Bois des Genoux blancs

Lors de la dernière campagne d'élagage, de très nombreux arbres ont été abattus, notamment entre la rue des Carrières et la rue de La Forêt. Un nettoyage sévère du bois des Genoux blancs a été effectué en entrée de bois, le long des rues des Carrières et Emile Bouton. Une deuxième phase aura lieu en entrant plus profondément dans le bois. Cet espace de promenade et de détente est ainsi en cours de réhabilitation pour le plus grand plaisir des Villemoissonnais amoureux de la nature.

Place du Poirier de La Farinette, ce sont les derniers catalpas qui ont dû être abattus ainsi que l'ensemble des arbres de la rue du Fonds de Calais. Les racines courant à ras du sol dégradaient les revêtements et les canalisations en sous-sol. Il est prévu de replanter des arbres dans ces deux endroits.

À la demande de la SNCF/RFF (en 2010 un arbre étant tombé sur la voie, en limite de Villemoisson, sur le territoire de Sainte-Geneviève-des-Bois), un corridor d'arbres a été abattu, le long de la voie ferrée, à partir du pont Bouton sur environ 300 m et 5 m de large. Observons que nous l'avons fait à la demande de la SNCF/RFF, mais qu'eux-mêmes n'ont rien fait sur leur talus.



ATMOSPHEREQualité de l'air en Île-de-France : **des efforts à faire**

L'agglomération parisienne, à laquelle appartient Villemeisson, est la zone qui connaît les dépassements de seuils en PM 10 (particules fines) et en dioxyde d'azote (NO2) les plus importants de France.

La Commission Européenne, en application de la directive de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe qui établit la nécessité de réduire la pollution à des niveaux qui en minimisent les effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement dans son ensemble, a assigné la France devant la Cour de Justice Européenne en raison des dépassements de seuils observés dans 16 zones de son territoire. L'Etat a donc décidé d'engager la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans chacune des zones concernées par des dépassements polluants atmosphériques. Le projet de PPA francilien a fait l'objet d'une présentation devant la commission d'élaboration, au sein de laquelle est représentée l'Association des Maires d'Île-de-France, en septembre dernier. **L'ensemble des collectivités franciliennes seront ensuite consultées au cours de l'année 2012 afin de donner leur avis sur la pertinence des mesures envisagées.**



Les émissions de particules et d'oxydes d'azote proviennent majoritairement (pour la région parisienne) du trafic routier et de la combustion de biomasse (bois et déchets verts).

Alors pensez-y :

- emmenez les enfants à l'école à pied,
- allez à la gare à pied,
- ne brûlez pas de déchets dans votre jardin, etc.

TAXEEau potable, assainissement : **taux de TVA différents**

La mise en application de la loi de finances rectificative 2011 relève le taux de TVA de 5,5 % à 7 % pour certaines prestations liées à l'environnement. Qu'en est-il notamment pour les services d'eau et d'assainissement ?

La fourniture d'eau reste assujettie au taux de 5,5%

Ce taux s'applique à l'eau fournie par les réseaux publics de distribution d'eau potable (eau du robinet), à usage industriel, sanitaire ou ménager.

Il s'applique :

- à la part du prix relative à l'abonnement,
- aux parties fixe et variable du prix de l'eau potable (fermière et surtaxe),
- à la location et entretien des compteurs,
- aux redevances « préservation des ressources », « lutte contre la pollution » et « voies navigables ».

Toutes les autres prestations deviennent assujetties au taux de 7%

Ce taux s'applique aux prestations de services qui concourent au bon fonctionnement des réseaux de distribution ou d'évacuation d'eau.

Il s'agit essentiellement des prestations suivantes :

- l'assainissement collectif (part fermière, communale, communautaire ou syndicale),
- l'assainissement non collectif,
- la redevance agence de l'eau pour « modernisation des réseaux »,

- les travaux effectués dans le cadre des habitations de plus de 2 ans,
- les prestations (contrôle, gestion du service pour une régie, frais de déplacement, frais de mise en service, ...).

Ainsi les factures d'eau et d'assainissement qui vous sont adressées depuis le 1^{er} janvier 2012 comportent obligatoirement les deux taux de TVA.



NOUVELLES TECHNOLOGIES

La fibre optique à Villemoisson : malheureusement pas pour bientôt, car les opérateurs tergiversent

Villemoisson est classée en zone « moyennement dense » selon les critères définis par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Dans cette zone, ce sont les opérateurs de communications électroniques qui doivent proposer un projet, quitte à mutualiser les infrastructures passives, conduite de génie civil et câblage en fibre optique. Ils peuvent alors bénéficier de prêts du « grand emprunt ».

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, et donc de Villemoisson-sur-Orge, l'opérateur chef de file est SFR avec cofinancement ORANGE.

Le déploiement est prévu sur la période 2014-2015. SFR nous a donc proposé une « convention ». Le contenu de cette convention est à ce jour inacceptable pour plusieurs raisons.

Il nous faudrait accepter :

- un retard de droit de 3 ans,
- des exemptions de couverture à la discrétion de l'opérateur, ce qui lui permet de construire des réseaux uniquement là où cela l'arrange, financièrement sans doute, en reniant la notion de service pour tous au titre de l'égalité,
- des « engagements » des collectivités pour leur donner immédiatement des permissions de voiries sans discussion.

Enfin, et ce n'est pas rien, ce projet accepté bloque la montée en débit, c'est-à-dire le renforcement des débits ADSL là où ils sont très faibles (inférieur à 500 Kbits/s). Par ailleurs, ce projet suppose l'approbation d'un schéma directeur départemental qui a pris beaucoup de retard.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération du Val d'Orge continue à négocier et examiner les autres voies possibles.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les CME à l'école du feu

Samedi matin, 8 heures 15, ils sont tous là pour partir à la découverte de l'école départementale d'incendie et de secours de Fleury-Mérogis.

En effet, c'est samedi 10 mars qu'a eu lieu la seconde rencontre cantonale des conseillers municipaux enfants de Villemoisson-sur-Orge, Épinay-sur-Orge, Longjumeau et Villiers-sur-Orge. Cette année, c'est le site de l'école départementale qui a été choisi, à la demande de Marianne DURANTON, Conseillère générale et avec l'aimable concours des sapeurs-pompiers de l'Essonne.

Les 64 conseillers des 4 CME réunis ont donc expérimenté la manipulation de la lance à incendie, les parcours sportifs, revêtus des casques et des uniformes des pompiers, ont été initiés à la formation aux premiers secours et ont visualisé un film sur les métiers de pompiers.

Les jeunes conseillers ont été répartis en 4 ateliers pour découvrir différentes thématiques du métier de pompier :

- le secourisme : discussions avec un



pompier sur les démarches à suivre en cas d'accident ou d'incident (les numéros d'urgence existants), mise en situation au sujet de la position latérale de sécurité,

- la visualisation d'un film sur le métier de pompier et sur le déroulement d'une journée à la caserne,
- la manipulation d'une lance à incendie,
- la mise en situation d'une mini-explosion dans un espace confiné, le port du casque, de l'uniforme et des bouteilles



d'oxygène d'un pompier, la participation à un parcours sportif équipés.

Les jeunes conseillers ont été ravis de cette matinée et de ces ateliers interactifs qui leur ont permis de prendre pleinement conscience du métier de pompier.

Un grand merci à l'équipe de l'EDIS qui nous a accueillis.



L'équipe engagée dans la course-relais « La Valdorgienne » organisée par l'Agglo.



Le club-ados, c'est s'exprimer, discuter, écouter.

LE CLUB ADOS

Comment les jeunes de Villemoisson peuvent-ils utiliser leur temps libre ?

La période de l'adolescence est avant tout un temps d'expérimentation, d'ouverture à toutes les nouveautés, parfois même aux excès avant de devenir adulte. « Faire ce qui leur plaît » et avoir « beaucoup de temps libre » sont les leitmotivs de la « culture jeune ».

Nous savons tous que la manière dont un jeune met à profit son temps libre peut avoir une influence sur sa réussite scolaire, son épanouissement personnel, son expérimentation de la vie sociale. Fort de l'ensemble de ces constats, les animateurs du club ados aident les jeunes à structurer au mieux leur temps libre. Ils travaillent tout au long de l'année sur ces trois axes en mettant en place des actions ludiques, culturelles et éducatives.

Pendant leur adolescence, les jeunes traversent une période de construction identitaire qui se manifeste souvent par un besoin d'être assimilé à un groupe.

C'est une façon de s'affirmer en adoptant les us et coutumes du groupe. Ils ont besoin d'un lieu pour se retrouver et la structure du club ados peut répondre à cette demande.

De plus, la libre adhésion du jeune est primordiale pour les accompagner dans la construction des projets collectifs ou individuels.

Ainsi, les priorités de l'équipe d'animation reposent sur cinq principes :

- **RESPECTER les jeunes en leur proposant une qualité d'accueil.**

Le club ados ouvre ses portes aux jeunes à partir de 14h (au lieu de 16h30 précé-

demment) et propose dorénavant un créneau jeune adulte (18-25 ans) de 17h à 19h (hors mercredis) ;

- **IDENTIFIER au mieux leurs besoins en développant le partenariat avec le collège.**

Les collégiens sont accueillis sur leur temps de permanence et participent à des ateliers (sportif, manuel et culturel). Le club ados soutient le collège dans ses projets d'échanges avec les collégiens allemands de Bad Schwartau ;

- **ÉCOUTER, en leur permettant de réaliser des activités en fonction de leur demande.**

Un dispositif « accompagnement projet jeunes » a été créé pour soutenir les jeunes adultes dans la réalisation de projets individuels ou collectifs.

Des événements « spécial jeunes » ont vu le jour : le Fêt'Estival (7^e édition), Terra Nostra, concours photos ;

- **VALORISER, en leur proposant de participer aux événements de la commune.**

Les jeunes du club ados prennent part au Grand Prix du Jeune Dessinateur, à la kermesse paroissiale, à la Valdorgienne, à la journée de la citoyenneté, au Téléthon pour lequel ils créent une Flashmob destinée à faire participer le plus grand nombre

de danseurs au bénéfice de l'AFM ;

- **FAVORISER leur épanouissement en proposant des activités culturelles.**

Afin de sensibiliser les jeunes à différentes cultures, une démarche culturelle a été mise en place sous forme de stages, sorties, ateliers.

Un partenariat avec la médiathèque instituant un temps d'échanges (discussion sur le choix d'un film, d'une musique, d'un livre).

Le service « jeunes » travaille de façon constante pour développer l'offre jeunesse au sein de la commune. Il étudie la mise en place d'une politique de prévention jeunesse, coordonnée avec les partenaires locaux et associatifs.

Le volet insertion, intégrant le dispositif F.A.D.J (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes), des dispositifs comme une bourse au permis de conduire ou l'élaboration d'un P.I.J (Point d'Information Jeunesse) sont autant de sujets en cours de réflexion.

Et bien sûr, le gros projet en ligne de mire, dans le cadre du contrat régional, est la construction d'une nouvelle structure jeunesse, plus grande, qui permettra notamment de mieux accueillir les différentes tranches d'âge et de favoriser ainsi l'élaboration de nouveaux projets.



L'atelier bricolage proposé aux collégiens.



Les 18-25 ans disposent eux aussi d'un espace « jeunes adultes ».

La parole de l'équipe d'animation

Selon vous, quelles sont les caractéristiques du lieu d'accueil que vous animez ?

Notre conception de l'accueil de loisirs pour adolescents est d'offrir un espace privilégié pour l'apprentissage de la vie en société, du respect des différences et des envies de chacun au sein de règles de vies collectives. Le relationnel est le cœur du fonctionnement du club, le moteur de l'épanouissement des jeunes. Nos maîtres mots sont : un lieu d'accueil, l'écoute, le dialogue, le conseil, les réalisations.



Emilie, Jérôme, Koffi : une équipe sympa !

Comment concevez-vous votre rôle d'animateur ?

Notre objectif doit être d'apprendre aux jeunes à profiter de leur liberté pour leur engagement dans leur propre quotidien et celui des autres. Nous agissons, non pas pour réaliser simplement les envies des jeunes, mais bien pour les accompagner dans leurs réalisations et répondre à leurs besoins.

Et les parents dans tout ça ?

Le but n'est pas de se substituer aux parents mais bien au contraire de travailler de manière complémentaire et, ensemble. Parce qu'il s'agit d'adolescents en pleine revendication d'autonomie (« Je veux être traité comme un adulte mais

je n'en suis pas un »), nous favorisons l'autonomie des jeunes, qui fréquentent librement le club. Nous mettons alors en place des outils afin d'entretenir le contact avec les parents comme la rencontre à l'inscription, la permanence téléphonique, les fiches de liaison ou encore des temps de convivialité, comme l'exposition Terra Nostra, les réunions d'information, la collation de fin d'année.

Parents, ados, vous souhaitez découvrir la structure, ses activités, ses projets... Rendez-vous le 7 juin prochain de 17 à 20h. Le club ados vous « ouvre ses portes » ! (avenue des Gardes Messiers, face au Ludion).

Recrutement au collège Blaise Pascal

Un poste d'**assistant d'éducation (AED)** à temps plein (39 heures/semaine) est à pourvoir au collège de Villemoisson.

Rattaché à la vie scolaire, l'AED participe à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves. Il a, entre autres missions, la surveillance des élèves (permanences, récréations, demi-pension, ...), le contrôle des entrées/sorties, l'appel et le suivi des absences et retards, l'aide aux devoirs et leçons.

Profil : titulaire du BAC, travail en équipe, sens des relations humaines (écoute, dialogue, médiation, ...), gestion des groupes.

Adressez CV + lettre de motivation à Mme MARCHAIN, conseillère principale d'éducation du collège.

LE GOÛTER

Y-a d'la joie !

Pour la première fois, à l'initiative de la commission solidarité du CME, 11 conseillers municipaux enfants ont participé au goûter des anciens qui s'est déroulé à la salle polyvalente des Érables le samedi 17 mars 2012 après-midi.



Les conseillers, pour cette occasion s'étaient habillés sur leur « 31 » : costumes cravates et robes habillées, parés aussi de leur écharpe tricolore de conseillers. François CHOLLEY, le maire était lui aussi en costume cravate, comme d'habitude.

Le CME a attendu à la sortie de l'autocar les personnes de la maison de retraite du Château et de la Mosaïque pour

les aider à rejoindre les tables qui leur étaient réservées. Les anciens ont été à la fois surpris et enchantés de voir de la jeunesse, et ont ainsi spontanément lié connaissance.

Les anniversaires du mois de mars ont été fêtés et chaque conseiller a remis un petit présent aux personnes concernées. Les conseillers ont servi gâteaux et salades de fruits aux personnes ayant du mal à se déplacer et ont servi les boissons.

Puis ils ont invité les anciens à danser et ont été initiés à la valse et au tango, des petits groupes de danseurs se sont formés où la joie et la bonne humeur du partage étaient très clairement visibles. Mme WARTNER, maire-adjoint, a appris aux conseillers à danser le madison. Une grande chenille a déambulé se

de l'accordéon. Un après-midi riche en émotions et en partage comme ont pu en témoigner les conseillers lors de la séance plénière du 20 mars : « **je ne m'attendais pas à avoir tant de plaisir à partager et j'avais peur de m'ennuyer** » témoigne l'un d'entre eux, « **en fait j'ai reçu autant que j'ai donné parce que nous avons appris à danser et nous avons été heureux de faire plaisir aux anciens** », raconte un autre ; « **j'ai compris tout le sens du bénévolat et cela m'a donné envie de continuer et de m'engager** » conclut encore un autre.

Une initiative à renouveler où plaisir et échanges ont pris tout leur sens.

Vous aussi, vous venez d'avoir 65 ans ... venez partager de bons moments ! Inscriptions en mairie auprès du service social : 01 69 51 56 07.

LES ATELIERS

Prévention, animation pour rester « dans l'coup » !



Lors de sa séance du 8 mars dernier, le CCAS a voté la reconduction d'ateliers afin de vous aider dans les gestes du quotidien.

L'atelier ÉQUILIBRE vous apprendra à faire les bons gestes pour éviter la chute et vous permettra de maintenir ainsi votre capital santé. Les cours, limités à 12 personnes, se tiendront une fois par semaine, salle La Fontaine au Manoir du Vieux Logis.

Tarif : 15 €/personne pour 12 séances d'une heure.

L'atelier CODE DE LA ROUTE destiné à réviser les panneaux routiers et connaître les nouveaux, apprendre les bons réflexes, vous aider dans la manipulation de votre corps à l'intérieur de votre véhicule.

Les cours, limités à 15 personnes, se tiendront une fois par semaine, salle La Fontaine au Manoir du Vieux Logis.

Cet atelier est pris en charge par le CCAS (4 séances obligatoires d'1 heure et demie).

RAPPEL

Démarchage à domicile (ou par téléphone) : ne vous laissez pas abuser

Le démarchage à domicile est une pratique commerciale encadrée par la loi (cf : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/demarchage-a-domicile-0>).

Malheureusement, cette démarche donne lieu à de fréquents abus qu'il n'est pas toujours aisé de déceler, surtout lorsque des personnes malintentionnées qui y ont recours se réclament d'institutions reconnues, d'administrations ou de collectivités. Il est primordial de savoir que les sollicitations de ces organismes s'effectuent exclusivement par courrier, voire par téléphone mais toujours avec confirmation par courrier. La mairie, quant à elle, ne mandate jamais aucune entreprise privée quelle qu'elle soit pour démarcher en son nom ses administrés.

Soyez donc prudent. Ne laissez entrer personne chez vous sans vous être au préalable renseigné sur la société que les démarcheurs vous disent représenter.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter la mairie ou le commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois au 01 69 72 17 17. Dans tous les cas restez toujours vigilants !

LA SORTIE DE PRINTEMPS

Destination Le Loiret !

Chaque année au printemps, le CCAS organise pour les seniors à partir de 65 ans, un voyage à quelques centaines de kilomètres de Villemoisson... une journée de détente avant tout.

Retenez cette date : mardi 22 mai.

Départ en car de la salle communale à 6h45. Direction BRIARE et GIEN.

Au programme : visite du musée de la faïencerie et du musée de la mosaïque et des émaux, croisière sur le canal et le pont-canal. Repas au restaurant. Retour à Villemoisson vers 20 heures.

Inscriptions en mairie avant le 27 avril : 01 69 51 56 07.



expression des élus non majoritairespivo

L'eau, c'est aux habitants de décider !

Le contrat de délégation de service public (DSQ) pour la distribution de l'eau potable de 8 communes de l'Agglomération du Val d'Orge avec la Lyonnaise des Eaux prend fin le 1^{er} mai 2017. La neuvième commune, Leuville, est sous contrat avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2018. L'Agglo du Val d'Orge, compétente en ce domaine, devra alors faire un choix entre le statu quo ou le passage en régie (gestion directe).

À cet effet, le 14 décembre 2011, le conseil communautaire de l'agglomération du Val d'Orge décidait, à l'unanimité d'engager un audit et des études jugées « nécessaires pour un choix motivé d'un mode de gestion à l'échéance des présents contrats » (coût 200.000 euros). Mais attention danger : l'indépendance des cabinets d'audit à l'égard des multinationales de l'eau n'est guère garantie.

Il n'y aurait donc pas reconduction pure et simple des contrats actuels. Mais quels choix retenir ?

Une renégociation avec les mêmes partenaires ou un retour à la régie publique de l'eau ?

Cependant, pas un mot sur les principes de justice sociale et d'intérêt général qui sont la raison d'être des services publics.

Rien sur l'information et la consultation

des usagers qui sont pourtant les premiers concernés.

La question de la gestion de l'eau potable revient à l'ordre du jour, c'est bien, mais il ne faut pas en déposséder immédiatement les habitants avec un programme d'études mené sans eux. Après tant d'années de soumission résignée aux intérêts privés, on ne retrouverait pas la maîtrise de ce bien vital.

C'est pourquoi l'atelier-citoyen du Val d'Orge « E.A.U » réclame une démarche démocratique et l'affichage d'une volonté politique claire, à l'instar d'autres agglomérations essonniennes ou de grandes villes françaises (Grenoble, Paris...) qui ont su mettre la gestion de l'eau en régie publique dans les meilleures conditions et avec une tarification très avantageuse pour les usagers. **Le retour en régie publique se traduit systématiquement par une diminution du prix de l'eau.**

Vos élus de « Mieux Vivre à Villemoisson » ont interpellé le Maire et le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2011. Nous attendons fermement une prise de position officielle du Conseil en faveur de la création d'une régie publique pour la gestion de l'eau au sein l'Agglomération du Val d'Orge. La question était à l'ordre du jour de la commission Urbanisme du 15 mars 2012. A la date (imposée) de rédaction de cet article, nous ne connaissons

pas les termes du débat. A suivre...

Cet atelier a été créé pour obtenir la reprise par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge de la gestion de l'eau potable en régie publique. Il réunit des Elus, des représentants d'Associations et des Usagers des 9 communes de l'agglomération qui partagent cet objectif

Pour en savoir plus : rendez-vous sur le blog <http://ateliercitoyen-eauduvaldorge.blogspot.com/>

Les élus de « Mieux Vivre à Villemoisson » vous invitent à venir échanger sur ce thème avec des spécialistes, **le samedi 7 avril 2012, entre 10H00 et 12H00, au Manoir du Vieux Logis, salle La Boétie.**

Nous contacter :
nadine.raquillet@orange.fr
06 16 87 04 87

Quelques chiffres...

1.000.000 de kilomètres de canalisations en France, patrimoine à conserver pour nos enfants. L'eau est consommée à 70% par l'agriculture (le plus gros consommateur), à 22% par l'industrie (le plus gros pollueur) et à 8% par les ménages. Soit, pour ces ménages français, 150 litres par jour et par personne en moyenne, 54 m³ par an et une facture annuelle de 183 euros. Un Américain consomme, lui, en moyenne 600 litres par jour, et un habitant du Sahel, 10 à 20 litres. **L'OMS a fixé à 40 litres par jour (15 m³ par an) la quantité d'eau nécessaire à vivre sa vie dans la salubrité et la dignité.**

AIDES**Le R.S.A, ça sert à ça !**

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) vous accueille afin d'instruire votre demande de R.S.A si vous êtes une personne seule ou si vous êtes un couple sans enfants.

Le montant du R.S.A de socle au 1^{er} janvier 2012 s'élève à :

- 474,93 € pour une personne seule
- 712,40 € pour un couple sans enfant.

Le R.S.A, sert :

1 - À compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin

Si votre salaire est limité, le R.S.A peut, sous certaines conditions de ressources et selon votre situation familiale, améliorer votre quotidien, et cela même si vous ne bénéficiez actuellement d'aucune prestation.

Exemple : François, 42 ans est cariste à temps plein dans un entrepôt. Payé au Smic, il vit avec Sylvie, sa femme, qui garde leurs deux enfants à la maison. A quatre sur le salaire de François, ce n'est pas facile. Grâce au R.S.A, il bénéficie d'un complément de revenus de 301 euros par mois. Compte tenu de l'ajustement de la prime pour l'emploi, cela correspond à un gain mensuel de 212 euros.

2 - À encourager l'activité professionnelle

Quand vous retrouvez un travail, le R.S.A vous assure un complément de revenus qui vous permet de gagner plus que vos seules prestations.

Exemple : Yasmina, 55 ans, est auxiliaire de vie auprès de personnes âgées depuis cinq ans. Elle touche le R.S.A, soit 474,93 euros et travaille trois demi-journées par semaine.

Grâce au R.S.A, l'aide qu'elle reçoit s'ajoute au salaire qu'elle gagne. Elle vit maintenant avec 240 euros de plus chaque mois. Elle bénéficiera aussi de l'appui d'un conseiller personnel de Pôle Emploi pour trouver des heures de travail supplémentaires.

3 - À lutter contre l'exclusion

Avec le R.S.A, un interlocuteur unique suit l'ensemble de votre dossier, vous accompagne dans votre recherche d'emploi et vous informe sur les aides qui

peuvent faciliter votre reprise d'activité.

Exemple : Mila 32 ans, travaille comme caissière à trois quart temps dans un supermarché depuis deux ans. Mila gagne 800 euros par mois et touche 89,34 euros d'allocation soutien familial pour sa fille de deux ans, qu'elle élève seule. Elle perçoit désormais le R.S.A et bénéficie d'un complément de revenus supplémentaire de 278 euros par mois. Compte tenu de l'ajustement de la prime pour l'emploi, cela correspond à un gain mensuel d'environ 200 euros.

4 - À simplifier les minimas sociaux

Au lieu de recevoir plusieurs aides séparées qui ont des règles complexes, vous recevez une seule et même aide qui intègre plusieurs prestations sociales et demeure stable si votre situation ne change pas.

Exemple : Philippe, 35 ans, est au RSA depuis quinze mois. Il habite en zone rurale et il n'a pas le permis conduire. Philippe touche le R.S.A pour un montant de 474,93 euros. Il est part ailleurs



en contact régulier avec son conseiller personnel de Pôle Emploi qui le guide dans ses démarches pour retrouver un travail. Grâce à lui, Philippe a notamment bénéficié d'une aide pour passer le permis. Un pas important sur le chemin du retour à l'emploi.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le C.C.A.S du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au 01 69 51 56 07 ou au 01 69 51 56 19.

infos flash...

... Un nouveau greffier à la Maison de Justice et du Droit. Mme Mathé BRIS assure le lien avec les juridictions, renseigne sur les procédures notamment en matière familiale, délivre les imprimés et dossiers d'aide juridictionnelle, requêtes au JAP,...

Pour prendre rendez-vous :
01 69 46 81 50 mjd@agglo-valdorge.fr

... Devenez citoyen réserviste de la Police nationale. Organisée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011, la réserve civile de la Police nationale permet aux citoyens ou policiers retraités d'assurer des missions de soutien et d'assistance aux forces de sécurité intérieure ainsi que des missions de solidarité, en France et à l'Étranger, à l'exception de celles de maintien et/ou de rétablissement de l'ordre public.

Conditions : être âgé de 18 à 65 ans, être de nationalité française, dossier et entretien de sélection pour une durée d'un an renouvelable tacitement pendant 5 ans. Formation rémunérée de 10 jours, équipement adapté, rémunération selon le niveau des fonctions exercées. Brochure disponible dans les commissariats.
Renseignements au 0800 22 0800 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.interieur.gouv.fr ou drcpn-mnrc@interieur.gouv.fr

... La pêche en ligne. Désormais, les amateurs de pêche peuvent, en quelques clics, acquérir leur carte de pêche via Internet. Rien de plus simple : créez votre compte, choisissez l'association à laquelle vous souhaitez adhérer, réglez par carte bleue et imprimez votre carte !
www.cartedepêche.fr



CONCOURS « SLAM »

Deux élèves du collège Blaise Pascal distinguées au concours d'écriture « slam », organisé dans le cadre des Chemins de lecture 2011

Charlotte BELLALOUM et Léa PEZZETTA, élèves de 3^e, ont reçu un « Coup de cœur du jury » pour le texte qu'elles ont écrit conjointement. Les deux jeunes filles ont été récompensées lors d'une remise des prix au théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge, le 11 février dernier.



« Bienveillance et non jugement » : c'est sous l'égide de ces quelques mots écrits au tableau que se sont déroulés les ateliers slam animés par Nen, artiste slameur, à l'énergie communicative.

Grâce au partenariat avec la médiathèque initié par Marie JOULIN et un professeur de lettres du collège, Mme FLORENTIN, pendant trois jours à raison de deux heures par matinée, les élèves de 3^e1 du collège Blaise Pascal ont pu écrire et dire leurs textes sur une scène slam improvisée.

Mais avant qu'ils prennent la plume, Nen leur a fait prendre conscience de

l'importance de la respiration car respiration rime avec inspiration ! Pour chauffer la salle... de classe et libérer les énergies, ce furent d'abord des jeux collectifs d'improvisation, puis les tables et les chaises ont été repoussées contre les murs.

Dans ce nouvel espace, à deux ou seul, les élèves ont affronté la page blanche, avec des fortunes diverses ! Vint ensuite le moment de lire son texte devant tous, une épreuve difficile que certains ont brillamment surmontée.

Trouver sa propre voix n'est pas si facile que cela...

Le slam de Charlotte & Léa

*Je ne pense rien,
je ne suis rien,
mais pourtant
je suis vivante.
Vivante comme le vent
qui souffle et qui prend le coeur
dans les âmes des gens.
Je suis imaginaire,
mais pas ordinaire,
un peu magicienne,
pour que tu reviennes,
et que tu m'entraînes
sur les dunes de la lune.
Je suis le miroir,
de ton désespoir,
pour te voir et te comprendre,
quand les gens ne font que prendre,
ce que tu dis et ce que tu écris.
Je suis l'apesanteur,
de tes peurs.*

*Quand la rumeur donne de l'ampleur
à tes sanglots,
la goutte d'eau
se transforme en ruisseau.
Je suis le portrait
de ce que tu aimais,
avant que tu ne t'enfermes
dans l'arène de la haine,
et que tu te laisses guider
du mauvais côté.
Qui je suis ?
Je suis toi,
je suis moi,
je suis lui.
Je suis ta conscience,
je suis sûrement toi,
je suis l'expérience,
je suis elle et peut-être eux.
En fin de compte, je suis peut-être
celui que tu veux.*

Sortir à **Villemoisson**

THÉÂTRE

Vendredi 11 mai /21h
« Pièces détachées - Oulipo »
par l'EMC
Le Ludion



DANSE

Samedi 19 mai /20h
Dimanche 20 mai /15h
Jazz et classique
par K'Danse
Le Ludion

DANSE

Vendredi 25 mai
et samedi 26 mai /20h
Dimanche 27 mai /15h
« La légende du Bois Moussu »
Gala de fin d'année classique par La Sylphide
Le Ludion



OPÉRATION « PORTES OUVERTES » première quinzaine de juin 2012 au Cercle Culturel et Artistique de Villemoisson (atelier du CCAV - parc des Érables).

Venez découvrir les cours et ateliers pour petits et grands, faire un essai, et décider de la rentrée début octobre 2012. Dates et infos auprès de : Sylvie au 01 60 15 22 42 ou ar courriel à : bf.lefevre@orange.fr (voir aussi le blog : artsscav.skyrock.fr).

ANIMATION

Dimanche 3 juin /12h30
Carnaval
12h30 : ateliers maquillage, chapeaux
14h30 : départ du défilé
par la FCPE
Manoir du Vieux Logis

MUSIQUE

Dimanche 3 juin /16h30
Concert des ateliers de guitare
par Le Mot et la Note
Le Ludion

THÉÂTRE

Vendredi 8 juin /20h30
Samedi 9 et dimanche 10 juin /15h
Fest'Images
par Images
Le Ludion

DANSE

Samedi 16 juin /20h
Dimanche 17 juin /15h
Jazz et contemporain
par K'Danse
Le Ludion

MUSIQUE

Mardi 19 juin
Concert-Audition
par les élèves de l'École Municipale de Musique
Le Ludion

DANSE

Samedi 23 juin /20h30
Dimanche 24 juin /17h
Claquettes et modern'Jazz
par La Sylphide
Le Ludion

THÉÂTRE

Samedi 30 juin /20h30
Dimanche 1^{er} juillet /14h30
L'Epi d'Orge se donne en spectacle
par l'Epi d'Orge
Le Ludion

CONCERT-DANSE-ARTS URBAINS

Samedi 30 juin /19h à 1h
Fêt'Estival
par le service jeunesse municipal
Parc des Érables

ANIMATION

Vendredi 13 juillet
à partir de 19h
Fête Nationale
par la municipalité et V.E.F
Parc des Érables

pivo **des images pour le dire**



Soirée d'accueil des nouveaux habitants

Chaque année, les nouveaux habitants sont accueillis par le maire et les élus qui présentent la ville, ses infrastructures, ses différents services, ses atouts et ses projets. Si cette soirée se veut informative, elle est avant tout un temps de rencontres et d'échanges conviviaux, permettant aux Villemoissonnaises et Villemoissonnais, non seulement de faire connaissance avec l'équipe municipale, et réciproquement, mais également entre eux.



Des parents... sages et attentifs... pendant que leurs enfants, pris en charge par les animateurs de l'accueil de loisirs, profitent d'une soirée entre eux.



Les médaillés du travail honorés

La remise des diplômes du travail reste toujours, malgré tout le paradoxe que la notion de travail suscite dans notre société d'aujourd'hui, une cérémonie ayant valeur d'exemple. Une quinzaine de Villemoissonnais(es) des promotions de janvier et juillet 2011 ont répondu présents, fin décembre, à l'invite du maire qui a félicité les récipiendaires pour leur investissement dans leur entreprise respective et leur apport en tant que professionnels.

Ce fut également l'occasion pour François CHOLLEY de rendre hommage à Jean-Claude JOLY (avant-dernier à droite sur la photo) en lui remettant la médaille de la ville, venant ainsi approuver localement la récompense que lui a attribuée la Fondation du Bénévolat pour ses activités en tant que bénévole en lui décernant les Palmes de bronze du bénévolat.